

DELIBERATION

**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 12

quorum : 7

titulaires présents : 7

pouvoir : 0

ayant pris part à la

délibération : 8

date de la convocation :

18 mars 2024

SEANCE DU 26 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la CC Val de Meuse Voie Sacrée, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

2024/03 N°9

Objet de la Délibération :
**Écritures comptables entre
budgets**

Présents : Mme H.OLIVIER, MM. D.MOUSSA, B.LE FRANCOIS, J-P.COLIN,
P.PICHAVANT, P.DEHAND, B.GOEURIOT,

Excusés : S.OBARA, J.PAROT, B.GILSON, D.MINUTO, J-L.DURET

Suppléants présents :

Pouvoir : S.OBARA à D.MOUSSA

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat,

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Entendu l'exposé du Président,

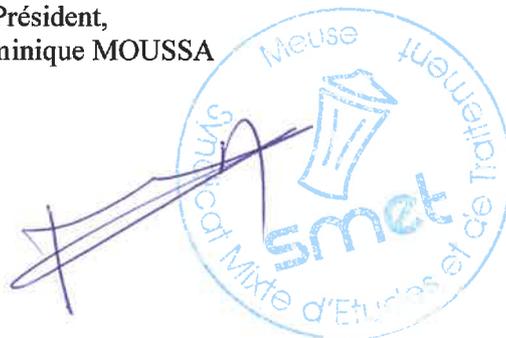
Le Comité syndical après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité,

CONFIRME que les recettes sur le budget principal sont destinées à être reversées sur le budget annexe,

PRECISE qu'en conséquence les prévisions budgétaires du budget principal sont reversées en totalité sur le budget annexe.

CHARGE son Président de la mise en œuvre des dispositifs liés à cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

POUR COPIE CONFORME,
Le Président,
Dominique MOUSSA



REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024